



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, le 7 novembre 2022 à 19 h 30.

### 1\_PRÉSENCES

Sont présents les membres suivants :

Mario Henderson, district #1	Richard Beaudin, district #4
Marc Roy, district #2	Martin Lafond, district #5
Jean-Luc Payant, district #3	Suzan Demers, district #6

La présente séance est présidée par M. Steve Laberge, maire, M. Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire. Est également présente Mme Claudine Beaudin, adjointe à la direction générale et mairie.

### 2022-11-252 2\_OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

**ATTENDU QUE** toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'OUVRI**R la séance régulière à 19 h 41 le quorum étant respecté.

**Adoptée à l'unanimité**

### 2022-11-253 3\_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 11.7\_Autorisation de paiement décompte progressif #4 – Réfection de diverses rues et remplacement des infrastructures (Phase V)
- 14.2\_Adhésion à l'offre de services régionale en prévention des incendies
- 17.2\_Guignolée 2022

**Adoptée à l'unanimité**

### 4\_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

### 2022-11-254 4.1\_APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2022

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 3 octobre 2022 tel que rédigé;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le procès-verbal tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité**

## **5\_MOT DU MAIRE**

Le maire Steve Laberge souligne qu'à pareille date l'année dernière il était élu maire de la municipalité. Que les objectifs de l'année 2022 ont été concrétisés, et que la covid n'a pas trop ralenti les projets. Il souligne que les travaux de la Phase V ont bien été et que nous travaillons actuellement sur la Phase IV. Il est fier des membres du conseil actuellement en poste.

Il désire stipuler qu'il y aura une augmentation au niveau des taxes municipales en 2023.

## **6\_MINUTES DU CONSEILLER**

### **M. Jean-Luc Payant, district 3**

Le conseiller Jean-Luc Payant invite à nouveau la population à bien vouloir compléter le sondage pour la mise à jour de la politique familiale. Il souligne que nous sommes à la recherche de membres (père, mère, aîné) à siéger sur le comité de la Politique familiale et que votre participation est importante.

## **7\_PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Tania Laplante désire remercier les membres du conseil pour le traçage de la piste vélo à l'école Montpetit. La participation financière de la municipalité fut très appréciée.

M. Jocelyn Demers a installé une maison mobile au 826, Notre-Dame. Il a été informé que ce type de bâtiment était interdit dans ce secteur et demande une dérogation mineure afin de permettre ce bâtiment. Le conseiller Mario Henderson demande d'étudier la demande et de revenir avec une réponse ultérieurement.

## **8\_DÉPÔT DES DOCUMENTS**

### **8.1\_CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

### **8.2\_ DÉPÔT – INTERVENTIONS ET STATISTIQUES PROVENANT DU SSI AU 31 OCTOBRE 2022**

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des interventions incendie et premiers répondants préparé par le directeur incendie Paul Dagenais pour le mois d'octobre 2022.

### **8.3\_ DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 29 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 2022**

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des permis et certificats émis pour la période du 29 septembre au 31 octobre 2022.

#### 8.4\_RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose le rapport de Dominique Liaud, inspecteur municipal pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2022.

#### 8.5\_DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

En conformité avec les articles 357 et 358 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil municipal déposent une déclaration mise à jour divulguant leurs intérêts pécuniaires. Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette certifie avoir reçu les formulaires.

M. Steve Laberge, maire	
M. Mario Henderson, conseiller district 1	M. Richard Beaudin, conseiller district 4
M. Marc Roy, conseiller district 2	M. Martin Lafond, conseiller district 5
M. Jean-Luc Payant, conseiller district 3	M. Suzan Demers, conseiller district 6

#### 9\_AVIS DE MOTION

#### 10\_RÈGLEMENTS

2022-11-255

#### 10.1\_ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 086-2022-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 086-2004 AFIN DE PERMETTRE LE RENOUVELLEMENT D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT POUR UNE DURÉE DÉTERMINÉE

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Martin Lafond lors de la séance régulière du 3 octobre 2022 et qu'un projet de règlement a également été déposé;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement a rencontré toutes les procédures d'approbation;

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ADOPTER** le règlement no. 086-2022-17 modifiant le règlement sur les permis et certificats no. 086-2004 afin de permettre le renouvellement d'un permis ou d'un certificat pour une durée déterminée.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 11\_ADMINISTRATION

2022-11-256

#### 11.1\_APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES DU MOIS

Proposé par le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'APPROUVER** la liste des dépenses du mois selon la liste déposée à la séance régulière du 7 novembre octobre 2022 comme suit :

Liste des comptes à payer au 7 novembre 2022 : **180 112.67 \$**  
Liste des paiements émis du 4 octobre au 6 novembre 2022 : **300 009.54 \$**  
Liste des salaires payés pendant cette période : **58 148.33 \$**

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je soussigné Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-11-257 11.2\_DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES MUNICIPALES**

**ATTENDU QU'EN** vertu du code municipal (art. 1022), le directeur général et greffier-trésorier doit déposer au conseil la liste des personnes endettées pour taxes et être approuvé par celui-ci;

**ATTENDU QUE** le solde dû par certains propriétaires représente des montants considérables et par souci d'équité envers les contribuables, il est dans l'intérêt de la municipalité de recouvrer ces montants;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QU'UN** dernier avis de rappel soit envoyé aux propriétaires concernés y indiquant leurs arrérages de taxes municipales afin que le tout soit acquitté dans les plus brefs délais;

**QU'UNE** copie de la présente résolution soit transmise aux contribuables concernés.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-11-258 11.3\_FERMETURE BUREAUX MUNICIPAUX – PÉRIODE DES FÊTES**

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'AUTORISER** la fermeture de l'Hôtel de ville pour la période des fêtes s'échelonnant entre le 23 décembre 2022 au 3 janvier 2023. Les heures d'ouverture normales reprendront le 4 janvier 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-11-259 11.4\_CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL – RÉOLUTION 2022-02-027 ET RÈGLEMENT NO. 176-2014-01**

**ATTENDU QU'IL** y a eu une erreur cléricale apparente dans le titre à la simple lecture de la résolution 2022-02-027 quant au numéro de règlement soumis à l'appui de la décision prise ainsi que dans le règlement no. 176-2014-01;

Proposé par le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** les corrections à apporter à la résolution ainsi qu'au règlement sont les suivantes :

- **2022-02-027** 9.2\_ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 176-2014-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 176-2004 ÉTABLISSANT UN PLAN DE REVITALISATION.
- **RÈGLEMENT NO. 176-2014-01** MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 176-2014 ÉTABLISSANT UN PLAN DE REVITALISATION.

**Adoptée à l'unanimité**

- 2022-11-260**      **11.5\_PROTECTION CYBERRISQUES**
- CONSIDÉRANT** la proposition pour la protection contre les cyberrisques déposé par notre assureur;
- Proposé par le conseiller Martin Lafond  
Et résolu unanimement par les conseillers présents
- DE** se doter de l'avenant « Option A » dans la couverture d'assurance de base contre les cyberrisques.
- Adoptée à l'unanimité**
- 
- 2022-11-261**      **11.6\_SERVICE DE L'ARCHIVISTE – ANNÉE 2023**
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité avait demandé les services de l'archiviste auprès de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2023 (résolution 2022-07-168);
- CONSIDÉRANT** la préparation budgétaire 2023;
- Proposé par le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents
- QUE** la municipalité ne désire pas requérir les services de l'archiviste pour l'année 2023.
- Adoptée à l'unanimité**
- 
- 2022-11-262**      **11.7\_AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #4 – RÉFECTION DE DIVERSES RUES ET REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES (PHASE V)**
- ATTENDU QUE** des travaux de réfection et de remplacements d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial sur les rues Saint-Clément, Wood et des Pins ont débuté le 7 juillet dernier;
- ATTENDU QUE** ces travaux avaient été octroyés par résolution numéro 2022-06-140 lors de la réunion du mois de juin;
- ATTENDU QUE** M. Jean-Yves Joubert, ingénieur de la firme **GROUPE GDS d'experts-conseils**, a procédé à l'analyse du décompte progressif #4 fourni par *Construction J.P. Roy inc.* et recommande le paiement de celui-ci;
- ATTENDU QUE** Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, appuie la recommandation de l'ingénieur;
- Proposé par le conseiller Suzan Demers  
Et résolu unanimement par les conseillers présents
- QUE** ce conseil autorise le paiement du décompte progressif #4 à **JP Roy Construction inc.** au montant de **206 088.14 \$** (taxes et retenue appliquées).
- QUE** ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 232-2022 de même que les crédits votés pour l'exercice 2022 au fonds d'investissement.
- Adoptée à l'unanimité**

## **12\_RESSOURCES HUMAINES**

### **2022-11-263 12.1\_CHAUFFEUR AU DÉNEIGEMENT SAISON 2022-2023 – ENGAGEMENT M. RÉAL BOURDEAU**

**ATTENDU QUE** nous avons besoin, pour la période hivernale, d'un chauffeur classe 3;

**ATTENDU QU'UN** poste « Saisonnier – 15 semaines – 400 heures garanties » a été affiché pour la période du 4 décembre 2022 au 18 mars 2023;

Proposé par le conseiller Suzan Demers  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ENGAGER** M. Réal Bourdeau pour la conduite de charrue selon le tarif horaire établi pour la saison hivernale 2022-2023 pour le poste saisonnier 15 semaines avec 400 heures garanties.

M. Stéphane Laberge, chef d'équipe devra superviser l'employé ainsi que les heures au déneigement.

**Adoptée à l'unanimité**

### **2022-11-264 12.2\_NOMINATION LIEUTENANT – M. PIERRE-LUC BRAULT**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidat afin de pourvoir trois postes de lieutenant au niveau du service incendie a été affiché;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre candidats ont postulé pour le poste de lieutenant, dont un s'est désisté;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection, formé de Paul Dagenais, directeur incendie, Jean-Philippe Dagenais, capitaine et Pierre-Luc Marcil, capitaine, a rendu sa décision;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ACCEPTER** la candidature de M. Pierre-Luc Brault comme lieutenant pour le service incendie de Saint-Chrysostome en date du 7 novembre 2022. M. Brault sera en période de probation pour une période d'un an.

**QUE** le conseil accepte de former le candidat comme officier non urbain et d'assumer les frais de formation.

**Adoptée à l'unanimité**

### **2022-11-265 12.3\_NOMINATION LIEUTENANT – M. ÉTIENNE DUMAINE**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidat afin de pourvoir trois postes de lieutenant au niveau du service incendie a été affiché;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre candidats ont postulé pour le poste de lieutenant, dont un s'est désisté;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection, formé de Paul Dagenais, directeur incendie, Jean-Philippe Dagenais, capitaine et Pierre-Luc Marcil, capitaine, a rendu sa décision;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ACCEPTER** la candidature de M. Étienne Dumaine comme lieutenant pour le service incendie de Saint-Chrysostome en date du 7 novembre 2022. M. Dumaine sera en période de probation pour une période d'un an.

**QUE** le conseil accepte de former le candidat comme officier non urbain et d'assumer les frais de formation.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-11-266 12.4\_NOMINATION LIEUTENANTE – MME CATHERINE GUAY**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidat afin de pourvoir trois postes de lieutenant au niveau du service incendie a été affiché;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre candidats ont postulé pour le poste de lieutenant, dont un s'est désisté;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection, formé de Paul Dagenais, directeur incendie, Jean-Philippe Dagenais, capitaine et Pierre-Luc Marcil, capitaine, a rendu sa décision;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ACCEPTER** la candidature de Mme Catherine Guay comme lieutenant pour le service incendie de Saint-Chrysostome en date du 7 novembre 2022. Mme Guay sera en période de probation pour une période d'un an.

**QUE** le conseil accepte de former la candidate comme officier non urbain et d'assumer les frais de formation.

**Adoptée à l'unanimité**

**13\_HYGIÈNE DU MILIEU**

**2022-11-267 13.1\_SOLINOV – OFFRE DE SERVICES ÉCHANTILLONNAGE DES BOUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à l'été 2021 au pompage des boues de ses étangs aérés;

**CONSIDÉRANT QUE** celles-ci sont entreposées à notre station d'épuration dans des sacs filtrants et que nous devons procéder à une étude de valorisation avant d'en disposer;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels, incluant les frais d'analyses de laboratoire, de la firme **SOLINOV** au coût de **4 340.00 \$**, plus taxes;

Proposé par le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ACCEPTER** l'offre de services de la firme **SOLINOV** telle que présentée.

**QUE** cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l'unanimité**

2022-11-268

**13.2\_SOUSSIONS ENTRETIEN PRÉVENTIF – STATION DE POMPAGE**

**CONSIDÉRANT** le besoin d’effectuer une inspection annuelle des trois pompes de la station de pompage, situé au 12, rue Saint-Léon;

**CONSIDÉRANT** que nous avons reçu les deux offres de services professionnels pour les années 2023, 2024 et 2025 à savoir :

	<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Montant soumission (avant taxes) 2023</b>	<b>Montant soumission (avant taxes) 2024</b>	<b>Montant soumission (avant taxes) 2025</b>
1.	Pompes JP inc.	1 068.00 \$	1 068.00 \$	1 068.00 \$
2.	Pompex inc.	1622.00 \$	1 674.00 \$	1 727.00 \$

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D’ACCORDER** le contrat d’entretien préventif à Pompes JP inc. au montant de 1 068.00 \$, plus taxes pour les années 2023, 2024 et 2025.

**QUE** cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l’unanimité**

2022-11-269

**13.3\_APPEL D’OFFRES 202247 – ANALYSES EAU POTABLE ET EAUX USÉES 2023-2024-2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est propriétaire de ses réseaux d’aqueduc et d’égout;

**CONSIDÉRANT** l’obligation de prélever et faire analyser des échantillons d’eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à un appel d’offres sur invitation pour l’analyses en eau potable et eaux usées pour les années 2023-2024-2025 à trois laboratoires et que nous avons reçu qu’une seule soumission à savoir :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Montant (avant taxes) \$</b>
Eurofins - Environex	7 920.50 \$	8 324.40 \$	8 732.70 \$	24 977.60 \$
Laboratoire Maxxam	Aucune soumission déposée			
Laboratoire AGAT	Aucune soumission déposée			

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D’ACCEPTER** l’offre de services du laboratoire Eurofins - Environnex telle que présentée.

**QUE** cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l’unanimité**



## 14\_SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-11-270

### 14.1\_MANDAT CONTRÔLE ANIMALIER – ANNÉE 2023-2024-2025

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 63 de la loi sur les compétences municipales permet aux municipalités de « conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité concernant les animaux » ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu trois propositions de services animaliers à savoir :

- Isabelle Robert : 7 000.00 \$ par année, contrat de 3 ans (2023 à 2025)
- SPCA Roussillon : 9 611.00 \$ par année, contrat de 5 ans (2023 à 2027)
- SPCA Refuge MonamiMo : 10 200.00 \$ pour l'année 2023

Proposé par le conseiller Martin Lafond

Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'AUTORISER** la signature de l'offre de services pour les années 2023-2024-2025 afin d'assurer le service de contrôle animalier à Mme Isabelle Robert pour un montant annuel de 7 000.00 \$, plus taxes. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à signer l'offres de services entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité**

2022-11-271

### 14.2\_ADHÉSION À L'OFFRE DE SERVICES RÉGIONALE EN PRÉVENTION DES INCENDIES

**ATTENDU QUE** la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, S-3.4) ainsi que les Orientations du ministre en matière de sécurité incendie (RLRQ, S3.4, r.2) mentionnent l'obligation qu'ont les municipalités locales à effectuer des actions en prévention des incendies ;

**ATTENDU QUE** les Orientations du ministre en matière de sécurité incendie (RLRQ, S3.4, r.2) exigent que les municipalités locales mettent sur pied un programme municipal de prévention incendie qui inclut 5 volets conformément à l'article 3.1 soit:

1. Volet 1 : Évaluation et analyse des incidents ;
2. Volet 2 : Règlementation municipale en prévention incendie ;
3. Volet 3 : Vérification des avertisseurs de fumée ;
4. Volet 4 : Inspection périodique des risques plus élevés ;
5. Volet 5 : Activités de sensibilisation du public

**ATTENDU QUE** la MRC du Haut-Saint-Laurent a déposé une offre de service régional en prévention incendie répondant à trois (3) des cinq (5) volets, devant être inclus au programme municipal de prévention incendie soit :

1. Volet 2 : Règlementation municipale en prévention incendie ;
2. Volet 4 : Inspection périodique des risques plus élevés ;
3. Volet 5 : Activités de sensibilisation du public

**ATTENDU QUE** les coûts du service estimés à 96 392.50 \$ pour l'an un (1), 86 880.36 \$ pour l'an deux (2) et 88 691.36 \$ pour l'an trois (3) seraient répartis entre les municipalités adhérentes selon la méthode choisie par le Conseil régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

**ATTENDU QUE** le service régional de prévention incendie sera régi par une entente intermunicipale rédigée en fonction du nombre de municipalités adhérentes ;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** la municipalité refuse d'adhérer à ce service.

**Adoptée à l'unanimité**

## **15\_URBANISME ET INSPECTION**

### **2022-11-272 15.1\_SERVICE DE L'URBANISME MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT – FIN DE MANDAT**

**ATTENDU QUE** la municipalité avait adhéré au service d'urbanisme de la MRC du Haut-Saint-Laurent (résolution 2021-02-046);

Proposé par le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE** mettre fin au service d'urbanisme de la MRC du Haut-Saint-Laurent à compter du 31 décembre 2022.

**QUE** la municipalité désire remercier tout le support obtenu auprès du service d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

## **16\_TRAVAUX PUBLICS**

### **2022-11-273 16.1\_REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Chrysostome a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux consistaient à effectuer des travaux de rapiéçages d'asphalte sur divers tronçons de rues de la municipalité;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV.;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Proposé par le conseiller Suzan Demers  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome approuve les dépenses, d'un montant de 17 000 \$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-11-274 16.2\_AUTORISATION DE TRAVAUX – RAPIÉÇAGE ASPHALTE RANG DU MOULIN**

**ATTENDU QUE** la municipalité a dû effectuer des travaux de reprofilage de fossé dans le rang du Moulin;

**ATTENDU QUE** ces travaux ont endommagé la chaussée et qu'il est nécessaire d'effectuer un rapiéçage d'asphalte;

**ATTENDU** la soumission des Pavages MCM inc. au coût de 5 300.00 \$, plus taxes;

Proposé par le conseiller Suzan Demers  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'AUTORISER** les travaux de rapiéçage au montant de 5 300.00 \$, plus taxes.

**QUE** cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-11-275 16.3\_GPS POUR VÉHICULES MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite équiper ses sept véhicules municipaux de GPS;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu trois offres de services;

	<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Montant soumission (avant taxes) 7 véhicules</b>	<b>Frais mensuels (avant taxes) 7 véhicules</b>
1	Targo Communication	1 272.50 \$	175.00 \$
2	Solutia Telecom Pro	1 272.64 \$	182.00 \$
3	CDWARE	1 211.00 \$	192.50 \$

Proposé par le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE** retenir la soumission de CDWARE au coût de 1 211.00 \$ plus taxes pour l'installation de l'équipement et configuration du système. Des frais de 192.50 \$ seront facturés mensuellement pour les 7 véhicules.

**QUE** cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l'unanimité**

**17\_LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**2022-11-276 17.1\_ÉCOLE MONTPETIT – DEMANDE DE COMMANDITE « DÉJEUNER DE NOËL »**

**ATTENDU QUE** l'école Montpetit organise un déjeuner de Noël pour les élèves du primaire;

**ATTENDU** la contribution financière demandée au montant de 1 400.00 \$;

Proposé par le conseiller Martin Lafond  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE** défrayer une contribution monétaire de 1 400.00 \$ sur présentation de facture.

**QUE** cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-11-277 17.2\_GUIGNOLÉE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des loisirs organise une « Guignolée 2022 »;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité demande la contribution financière pour l'impression des circulaires ainsi que les frais postaux;

Proposé par le conseiller Martin Lafond  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ALLOUER** un montant maximum de 300.00 \$.

**QUE** cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l'unanimité**

**18\_DIVERS**

**19\_PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Janick Laberge remercie la municipalité d'avoir éclairé la surface de deck hockey jusqu'à ce soir, les jeunes ont pu en bénéficier.

**2022-11-278 20\_LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Proposé par le conseiller Martin Lafond  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE** lever la séance régulière du Conseil municipal du 7 novembre 2022 à 20 h 20.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Steve Laberge  
Maire

---

Manuel Bouthillette  
Directeur général et greffier-trésorier